



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT



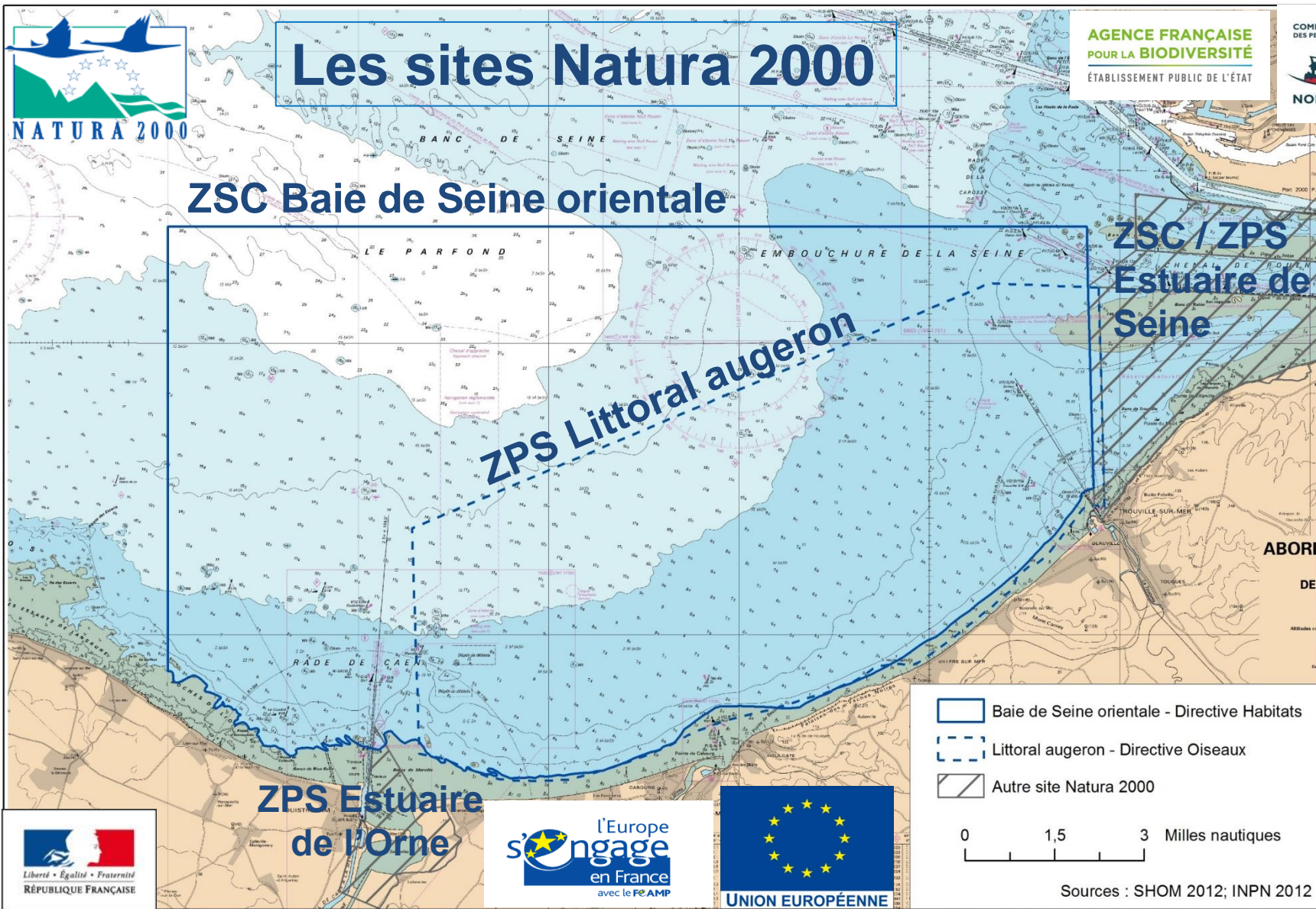
Objectifs et mesures de gestion sur les sites N2000 Baie de Seine orientale/Littoral augeron

Groupe de Travail

18 décembre 2019



Objectifs et mesures de gestion sur les sites N2000 Baie de Seine orientale/Littoral augeron



Les sites Natura 2000

**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT






ZSC Baie de Seine orientale

**ZSC / ZPS
Estuaire de
Seine**

ZPS Littoral augeron

**ZPS Estuaire
de l'Orne**

-  Baie de Seine orientale - Directive Habitats
-  Littoral augeron - Directive Oiseaux
-  Autre site Natura 2000

0 1,5 3 Milles nautiques



Sources : SHOM 2012; INPN 2012

Ordre du jour

1/ Calendrier du DOCOB

2/ Rappel sur les enjeux écologiques, les usages, et propositions d'objectifs de gestion

3/ Propositions de mesures de gestion

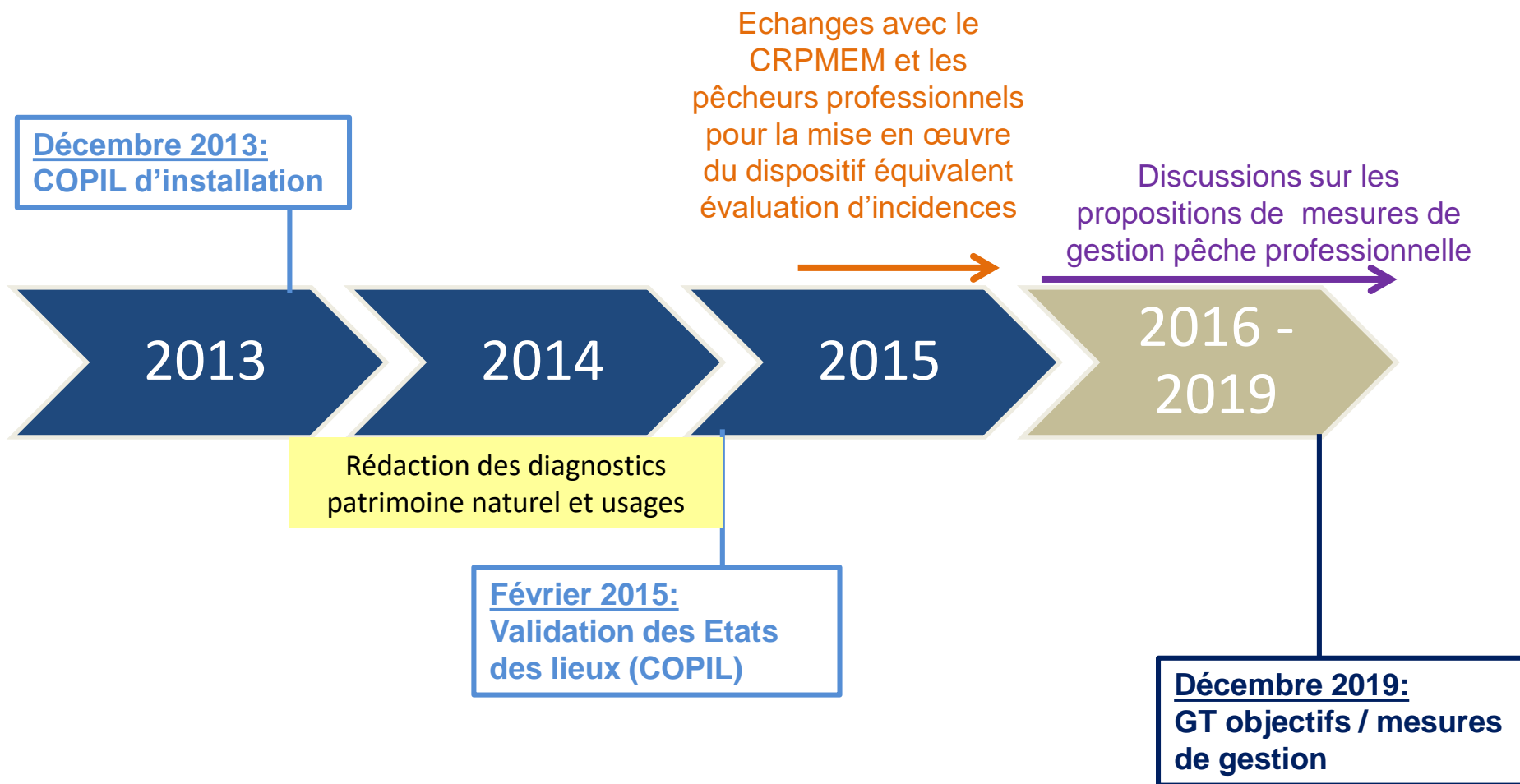
4/ Etapes à venir



1/ Calendrier du DOCOB



La démarche Natura 2000 en mer sur les sites Baie de Seine orientale / Littoral Augeron



2/ Rappel sur les enjeux écologiques, les usages et propositions d'objectifs de gestion



LES USAGES

Immersion de sédiments en mer



Transport maritime



© Sophie Poncet AFB

Câbles en mer



© Sophie Poncet AFB

Parc éolien (hors site)



© La Manche libre



Pêche

professionnelle

Nolwenn Hamon, CRPMEM

Nolwenn Hamon, CRPMEM



G. Parrad (CRPMEM BN)

Les activités de loisirs



Nolwenn Hamon, CRPMEM



Nolwenn Hamon, CRPMEM BN

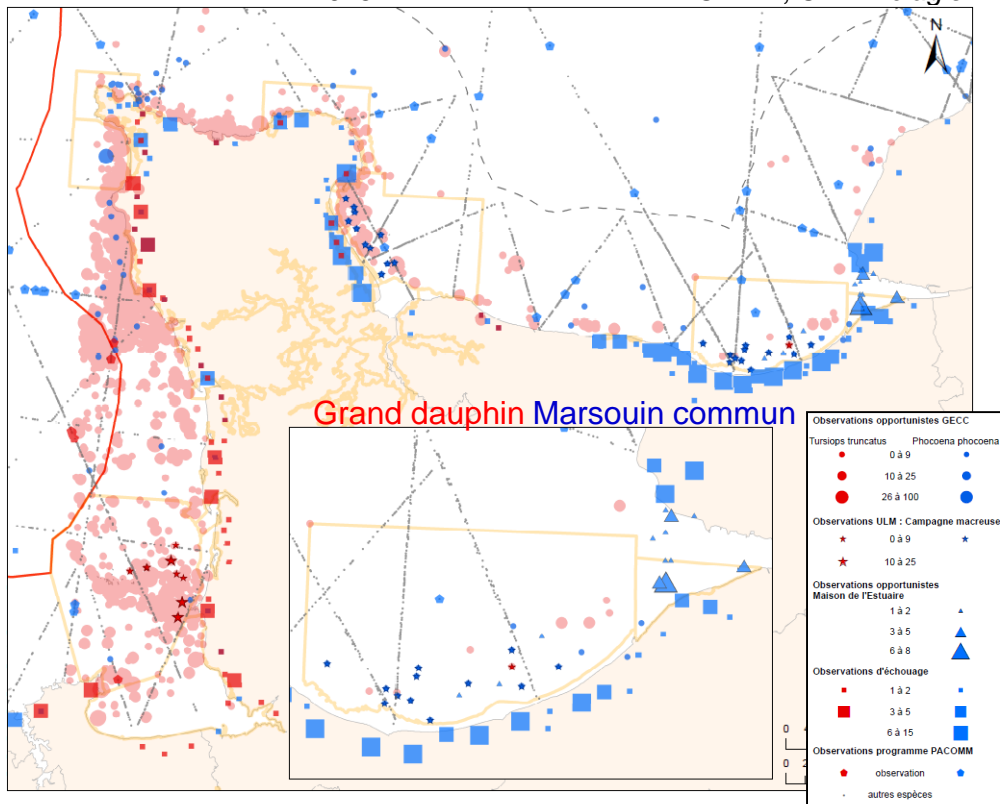
✦ Importance du site

Fréquentation en hausse du marsouin commun

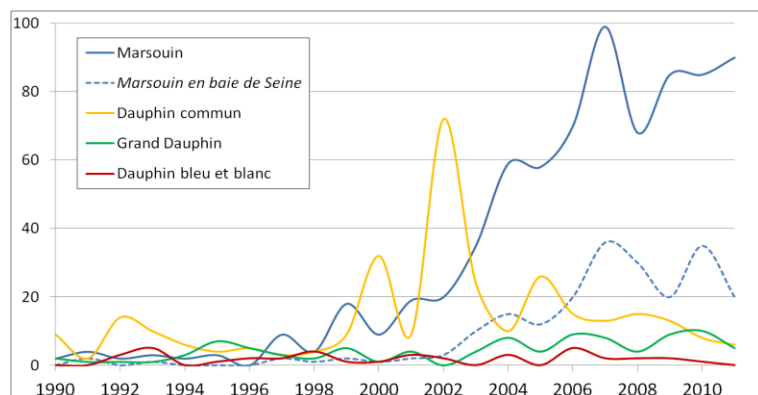
Pic en mars/avril



Présence irrégulière et saisonnière (été) du grand dauphin



Echouages en Manche de 4 cétacés fréquemment observés de 1990-2011 (CRMM)



✦ Principales menaces

Captures accidentelles

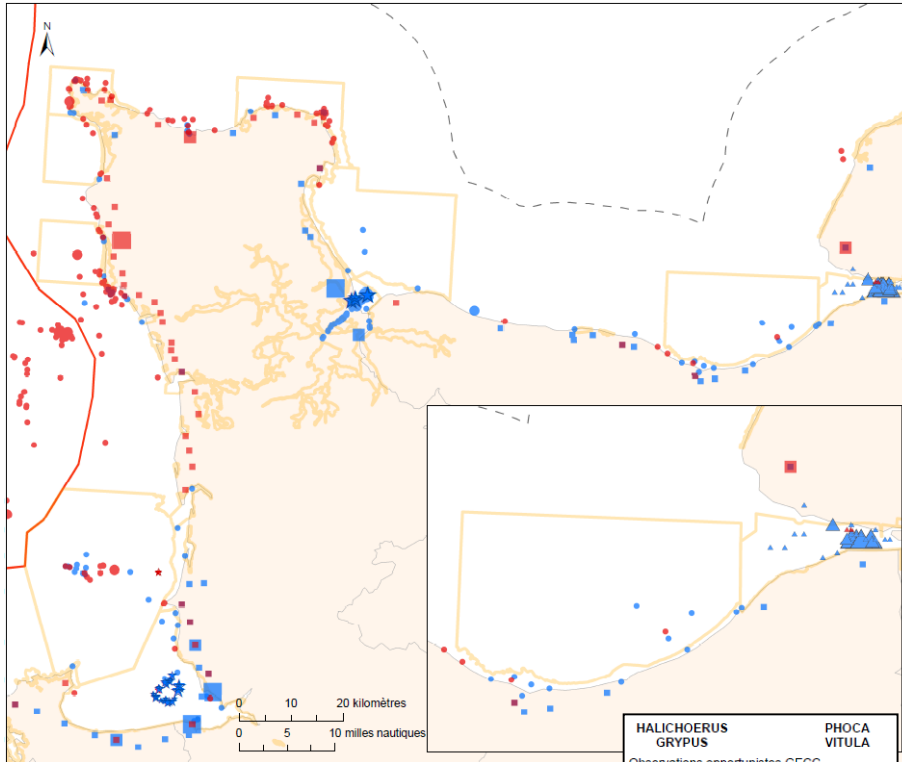
Émission de bruits : éolien, travaux maritimes (extraction, clapage, câbles ...)

Collision

Pollution chimique

Dérangement

Phoques en baie de Seine : (Sources : GECC, MDE, CRMM, UMR Pelagis-AAMP) 2013



Phoque veau marin



HALICHOERUS GRYPUS	PHOCA VITULA
Observations opportunistes GECC	
● 1 à 3	● 1 à 3
● 3 à 10	● 3 à 10
● 11 à 20	● 11 à 20
Observations ULM : Campagne macreuse	
★ 1 à 3	★ 1 à 3
★ 4 à 10	★ 4 à 10
★ 11 à 25	★ 11 à 25
★ 26 à 80	★ 26 à 80
Observations opportunistes Maison de l'Estuaire	
▲ 1 à 2	▲ 1 à 2
▲ 3 à 5	▲ 3 à 5
▲ 6 à 24	▲ 6 à 24
Observations d'échouage	
■ 1 à 2	■ 1 à 2
■ 3 à 5	■ 3 à 5
■ 6 à 15	■ 6 à 15

Phoque gris



Figure 2 : Phoques gris au repos sur la RNNS © Maison de l'Estuaire

✦ Importance du site

Présence faible et occasionnelle de veau-marin en provenance de baie des Veys
Présence irrégulière de phoque gris

✦ Principales menaces

Dérangement (à terre)
Émission de bruits : éolien, travaux maritimes (extraction, clapage, câbles ...)
Captures accidentelles
Pollution chimique

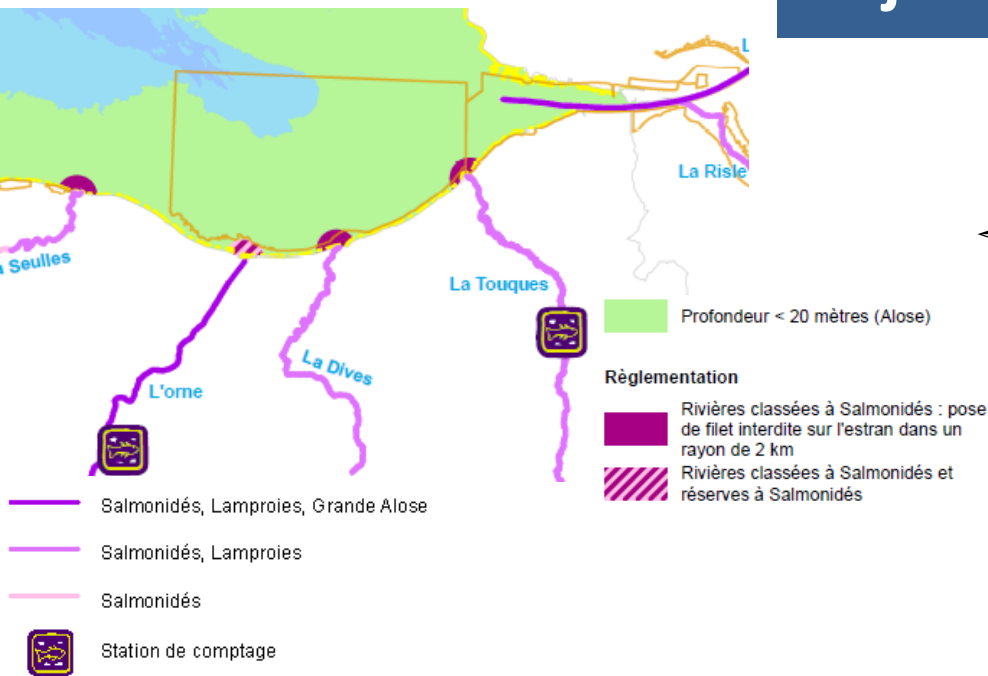
Définition des objectifs 'mammifères marins'

Enjeux	Etat de conservation SITE	Etat de conservation France (2012)	Niveau d'enjeu final pour Baie de Seine orientale
Marsouin commun	Inconnu (effectifs en hausse)	U2 Défavorable mauvais	Enjeu prioritaire
Grand dauphin	Inconnu	U1 Défavorable inadéquat	Enjeu secondaire
Phoque veau-marin	Bon (effectifs en hausse)	FV Favorable	Enjeu fort
Phoque gris	Inconnu	FV Favorable	Enjeu secondaire



Objectif à long terme

Maintenir la fonctionnalité et la capacité d'accueil de la Baie de Seine orientale pour les mammifères marins, et en particulier pour le marsouin commun



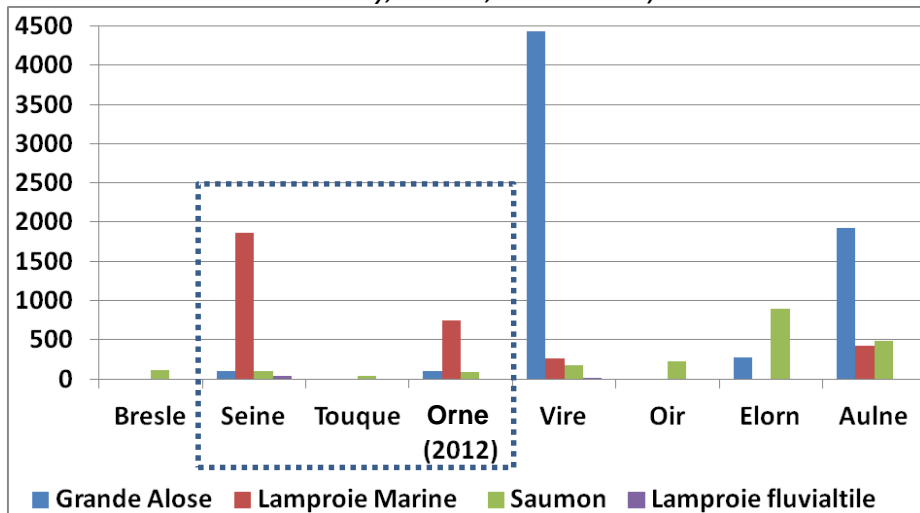
✦ Importance du site

Populations importantes sur le plan national d'aloise feinte (OBSMER), de saumon (Orne) et de lamproie marine (Seine). Grande alose en limite d'aire de répartition.



Poissons migrateurs recensés par les stations de contrôle

(Moyenne 2008-2011) (Fournel, SEINOMIGRE, FDP14, Lemasquerier, Goulmy, FDP35, FDPMA29)

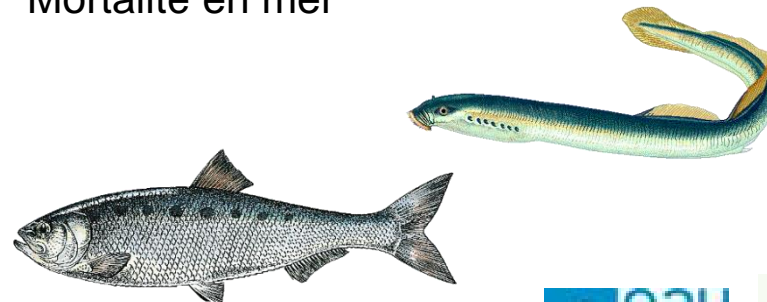


✦ Principales menaces

Menaces en milieu fluvial

Mortalité en estuaire (zones de concentration) par pêche, dragage

Mortalité en mer



Définition des objectifs 'poissons migrateurs amphihalins'

Enjeux	Etat de conservation France (2012)	Niveau d'enjeu final pour Baie de Seine orientale
Lamproie marine	U2 Défavorable mauvais	Enjeu prioritaire
Lamproie de rivière	U2 Défavorable mauvais	Enjeu fort
Grande alose	U2 Défavorable mauvais	Enjeu fort
Alose feinte	U2 Défavorable mauvais	Enjeu secondaire ? (connaissance)
Saumon atlantique	U2 Défavorable mauvais	Enjeu prioritaire



Objectif à long terme

Restauration des populations fonctionnelles normandes de poissons migrateurs amphihalins et reconquête du bassin de la Seine

Enjeu : OISEAUX MARINS

Le site présente une importance pour une 20^{aine} d'espèces à un moment de leur cycle, en particulier pour 10 espèces :



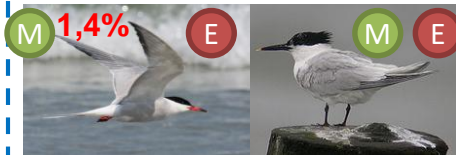
Hivernage Migration Estivage

% % des effectifs nationaux
(Wetlands International)

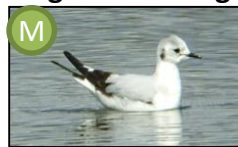
(en rouge > 1%)

Espèces se nourrissant dans la colonne d'eau (*petits poissons et invertébrés*) :

En surface

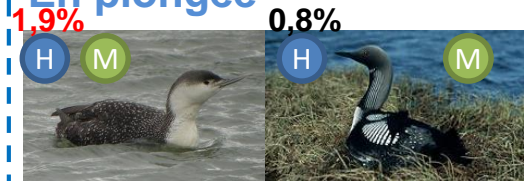


Sterne caugek et Pierregarin



Mouette pygmée

En plongée



Plongeon catmarin et arctique



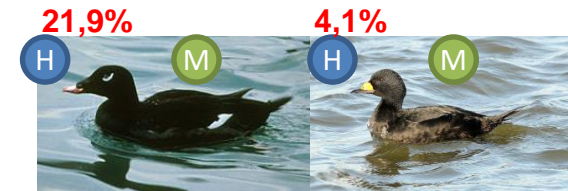
Grèbe huppé



Pingouin torda

Guillemot de Troil

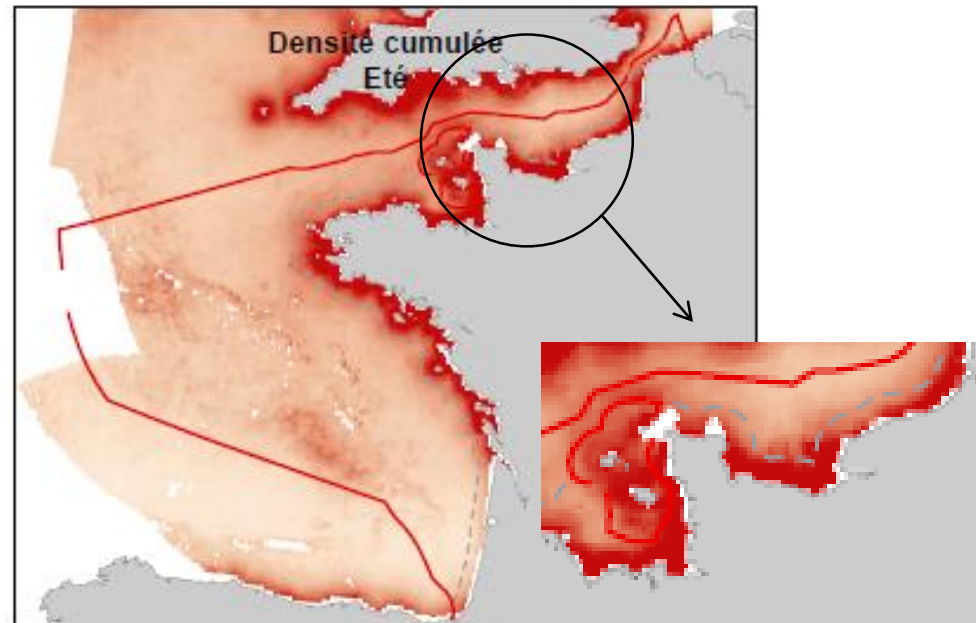
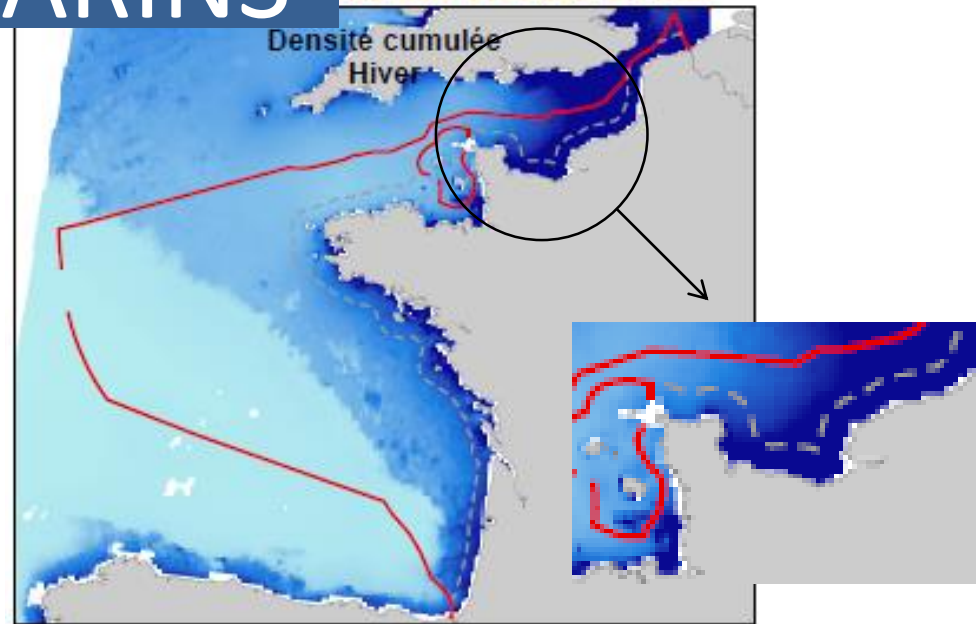
Espèces se nourrissant sur le fond (*mollusques*) :



Macreuses brune et noire

Enjeu : OISEAUX MARINS

Site des oiseaux en mer



✦ Importance du site

Hivernage : Site très important (2-15% de la population nationale) pour 5 espèces (2 en annexe I) et important pour 4 autres

Estivage : site très important pour 3 espèces (2 en annexe I).

✦ Principales menaces

Pollution par les hydrocarbures

Qualité des eaux (Macrodéchets)

Compétition trophique.

Evolution climatique

Implantation de parc éolien

Captures accidentelles

Mortalité par tir

Modification/perturbation de l'habitat

Dérangement

Enjeu : OISEAUX MARINS

✦ Niveau d'enjeu

Oiseaux marins	Niveau d'enjeu
Macreuse brune	Prioritaire
Macreuse noire	Fort
Eider à duvet	Fort
Plongeon catmarin	Prioritaire
Plongeon arctique	Prioritaire
Grèbe huppé	Fort
Pingouin torda	Fort
Guillemot de Troïl	Fort
Sterne caugek	Prioritaire
Sterne pierregarin	Prioritaire
Grand Labbe	Fort
Fou de Bassan	Fort
Mouette tridactyle	Fort
Goéland marin	Fort
Mouette pygmée	Prioritaire
Grand cormoran (côtiers)	Fort
Labbe parasite	Fort
Harle huppé	Fort
Sterne naine	Fort
Guifette noire	Fort

Oiseaux marins	Niveau d'enjeu
Fuligule milouinan	Secondaire
Mouette rieuse	Secondaire
Mouette de Sabine	Secondaire
Goéland cendré	Secondaire
Goéland argenté	Secondaire
Goéland brun	Secondaire
Goéland leucopnée	Secondaire
Puffin des Baléares	Secondaire
Labbe pomarin	Secondaire
Grèbe esclavon	Secondaire
Grèbe jougris	Secondaire
Mouette mélanocéphale	Secondaire
Sterne arctique	Secondaire



6 espèces prioritaires
14 espèces en enjeu fort
13 espèces en enjeu secondaire

Objectif à long terme

Maintien de la contribution de la ZPS Littoral auvergnais au bon état des populations d'oiseaux marins et côtiers en période internuptiale (hivernage, estivage, migrations)

Enjeu : HABITATS MARINS

Cartographie des habitats d'intérêt communautaire



FACADE MANCHE MER DU NORD

Habitats marins natura 2000 - Baie de Seine orientale

EDITEE LE :

12/2017

Habitat élémentaire

- 1110-1 Sables fins propres et légèrement envasés infralittoraux
- 1110-3 Sables grossiers et graviers, banc de maërl
- 1110-4 Sables mal triés
- 1170-6 La roche infralittorale en mode abrité

Les trames de traits diagonaux traduisent la présence d'une mosaïque de deux habitats.

Sables grossiers

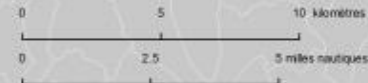
Sables fins envasés

10m

5m

Sables mal triés envasés

Fonctionnalités de nurseries côtières



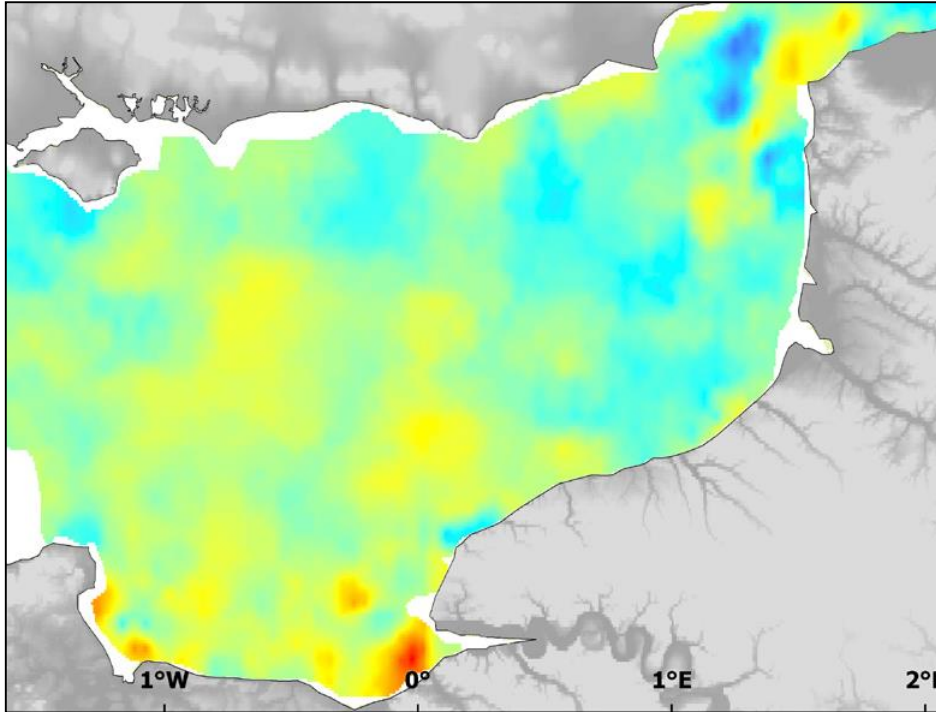
Sources des données :
- Habitat ZSC Baie de Seine Orientale - AAMP selon données d'observation
- CART HAM (IN VIVO, 2012), Benthosaine (CNRS, Dauvin, 1980-89),
- Pectore (Dauvin, 2001-08), Colmatage (GIPSA, M2C, 2008), Masha
(GIPSA, M2C)
- Bathy-métrie - MNT 100m, SHOM IFRIMER
- Lignes communes - BD TOPO IGN

Système de coordonnées : Lambert 93 / RGFR3 / IAG GRD 1980

AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Les zones sablo-vaseuses côtières : des habitats riches et diversifiés

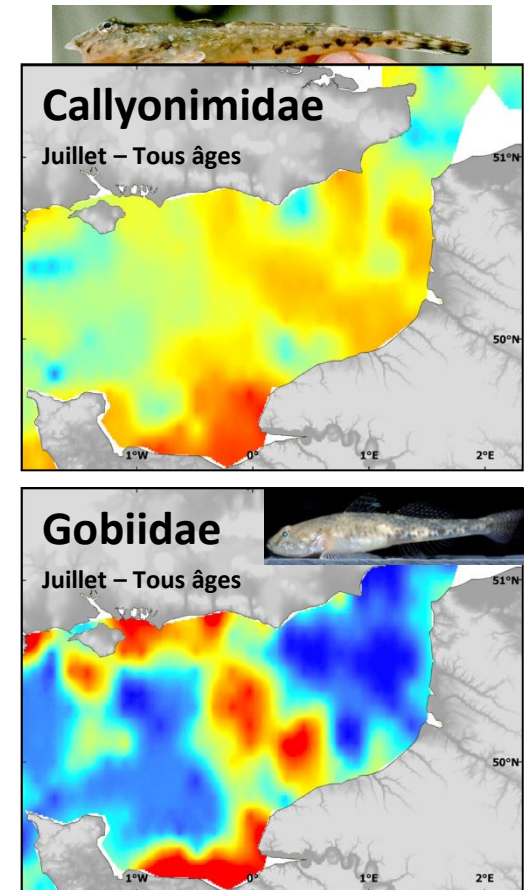
Les zones sablo-vaseuses côtières :
des habitats riches et diversifiés



Densité des invertébrés dans les sédiments

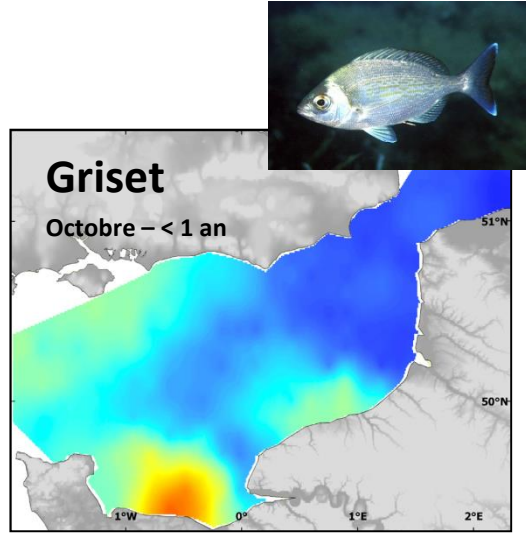
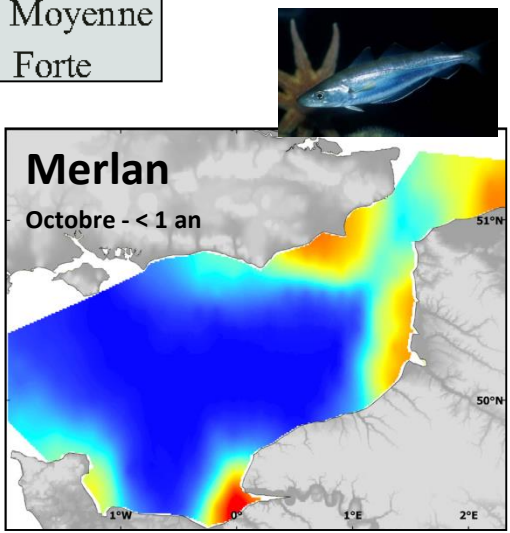
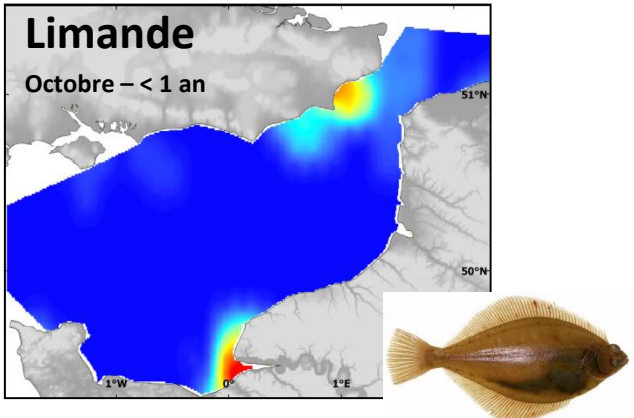
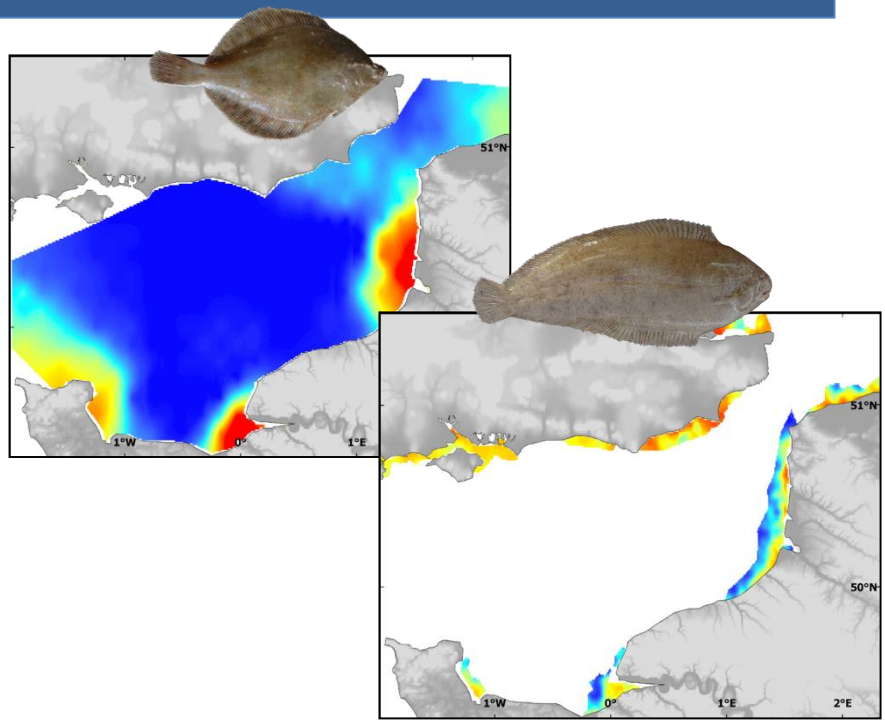
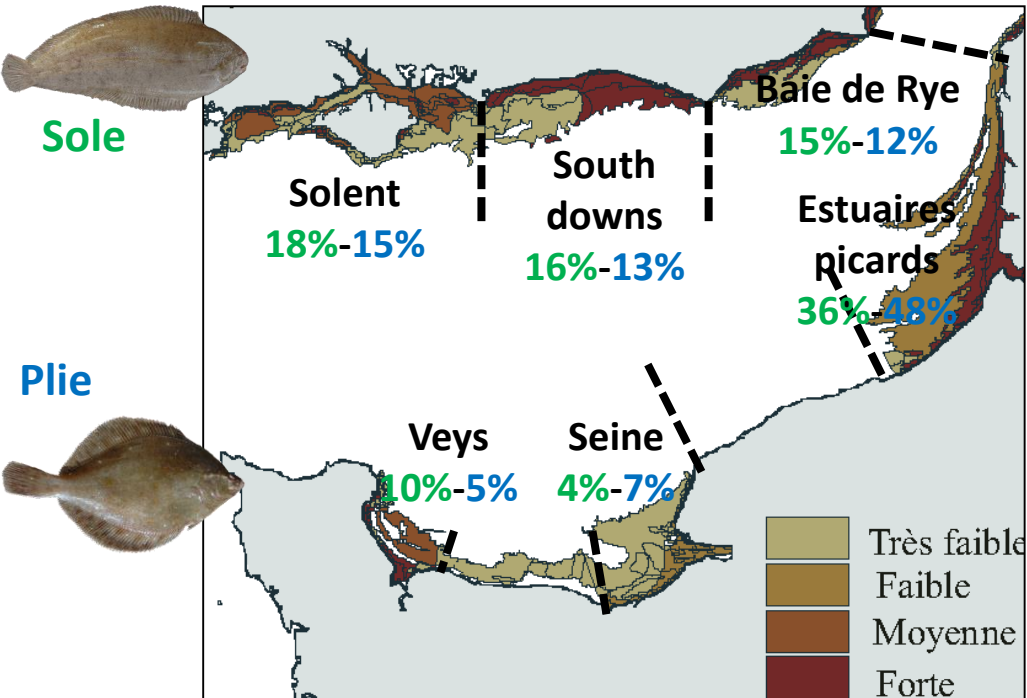
Campagnes RCP 71-76 , Cabioch L., Gentil F. et al. in CHARM II.

Des espèces fourrages abondantes



*Atlas des Habitats des Ressources Marines
de la Manche Orientale CHARM II*

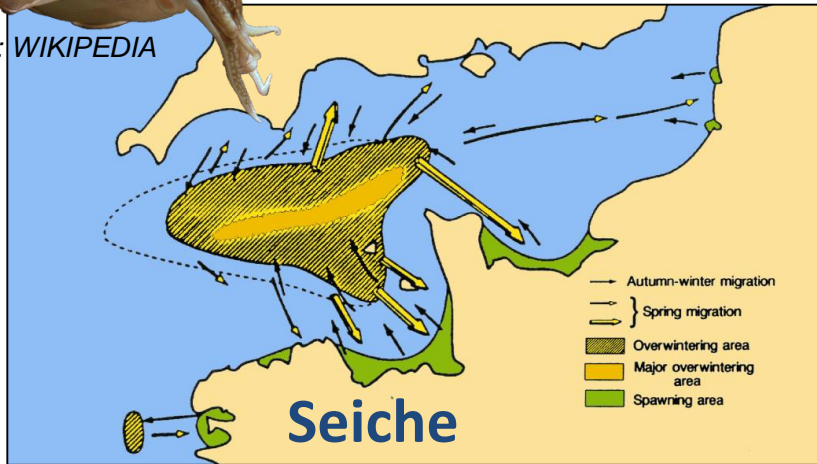
Fonctionnalités de nourriceries



Fonctions de frayères et de nurricerie



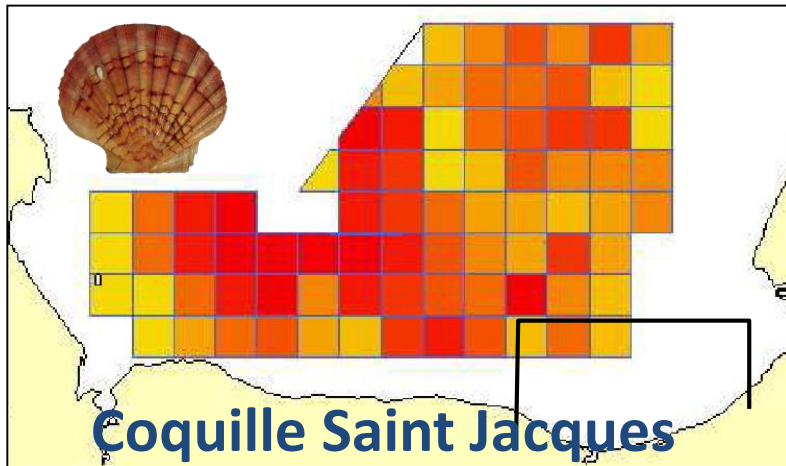
Photo : WIKIPEDIA



Zone de ponte pour la seiche

Synthèse bibliographique, Mahé K. et al, IFREMER
2006

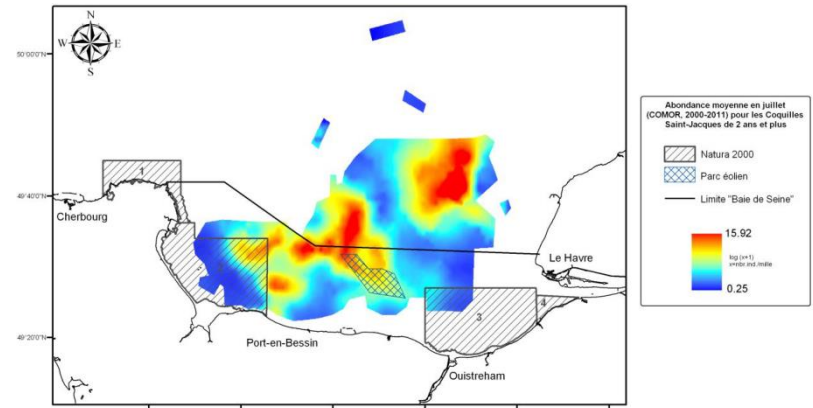
Gisement de coquille Saint Jacques Abondance des coquilles St Jaques



Coquille Saint Jacques

de 2000 à 2005

(IFREMER, Campagne COMOR)



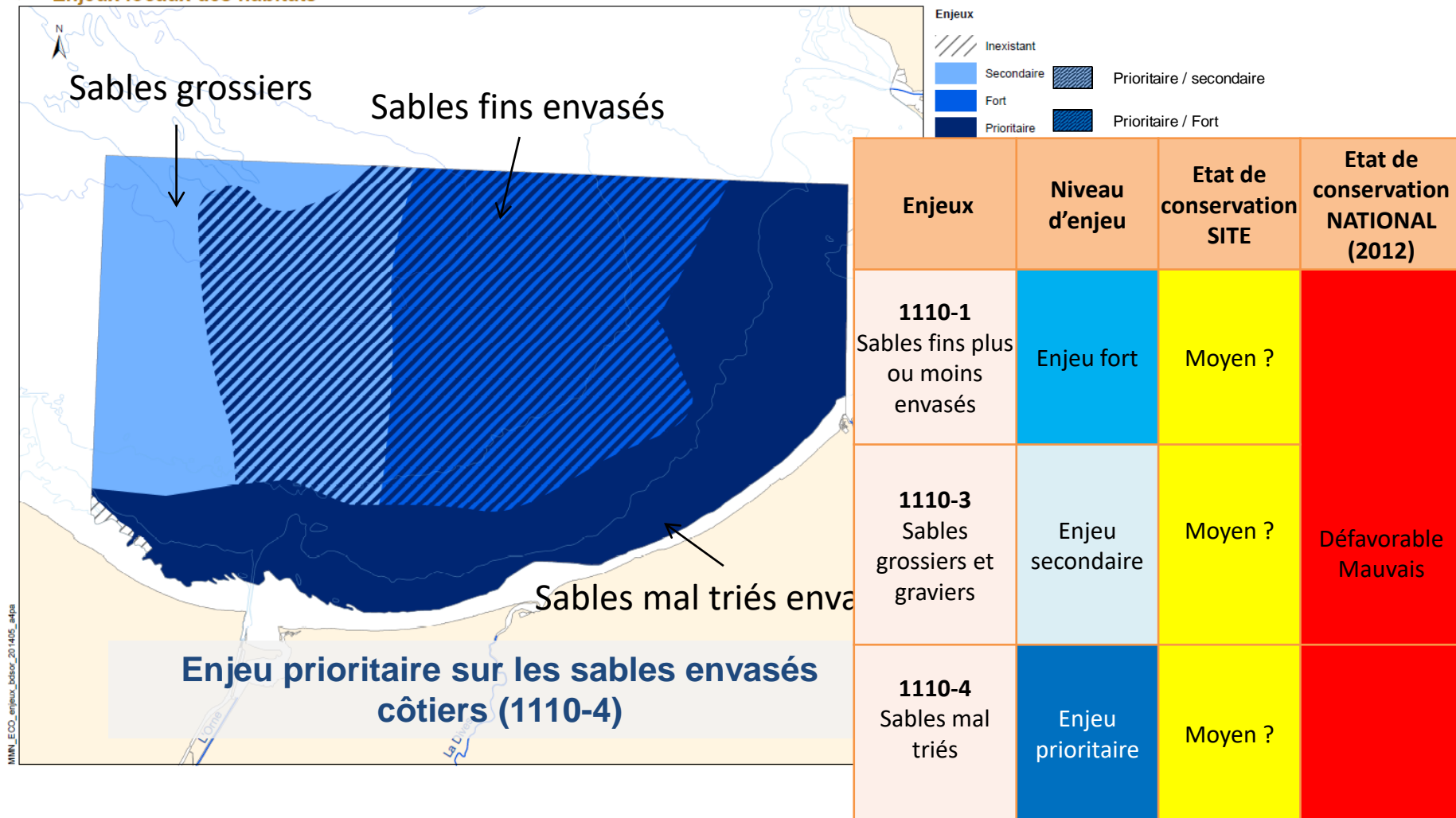
en 2010-11 (Campagne COMOR)

(Source Foveau A., in Leblanc et al., 2011. CRPMEM BN/IFREMER)

Etat, enjeux et représentativité des habitats

BAIE DE SEINE ORIENTALE
Enjeux locaux des habitats

EDITEE LE : 05/2014



Le site présente une responsabilité de **63,5% pour les sables mal triés**, 6,3% pour les sables fins envasés et 3% pour les sables grossiers à l'échelle biogéographique

Enjeu : BANCS DE SABLES

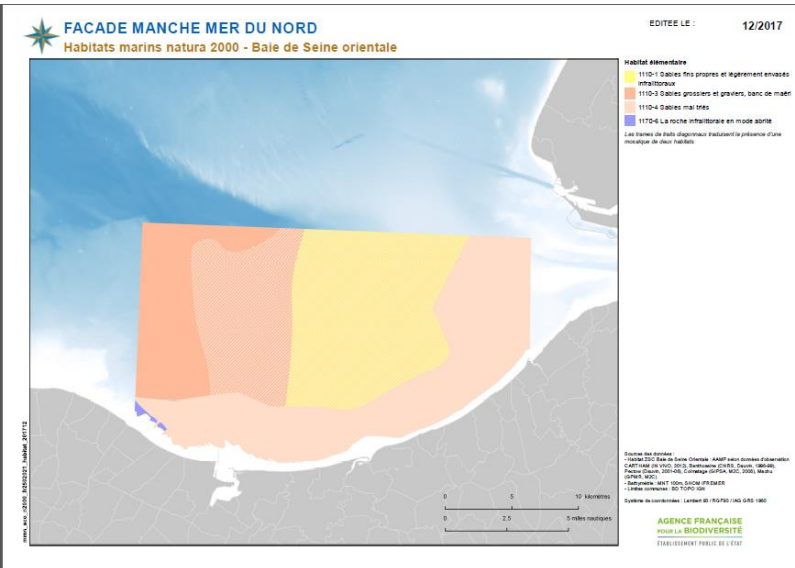


✦ Importance du site

Important en France, notamment pour les habitats élémentaires 1110-1 et 1110-4.

✦ Principales menaces

- ✦ **Qualité des eaux**
- ✦ **Immersion de sédiments**
- ✦ **Chalutage et dragage**
- ✦ **Travaux maritimes (câbles)**
- ✦ **Espèces introduites**
- ✦ *Evolutions climatiques*
- ✦ *Pollution par les hydrocarbures*
- ✦ *Perturbations naturelles*



- **Disponibilité alimentaire importante à la côte et au niveau de l'embouchure**
- **Fonctionnalités fortes**

Objectif à long terme :

Améliorer l'état de conservation des habitats sableux du site, et en particulier des sables envasés côtiers (1110-4)

3/ Propositions de mesures de gestion



© Sophie Poncet AFB

Présentation d'une fiche mesures

Fiche MX			TITRE DE A MESURE					
Priorité			Protection	Restauration	Suivi	Connaissance	Communication	Veille
1	2	3						
Objectif								
Type de mesure								
Description de la mesure								
Enjeux et objectifs								
Habitats et espèces concernés			-					
Activité concernée			-					
Résultats attendus			-					
Périmètre d'application								
Partenaires et acteurs								
Porteur(s) de projet potentiel(s)								
Partenaire(s) technique(s) / Interlocuteurs								
Projets et fiches connexes								
Cohérence avec d'autres projets ou programmes proposés			-					
Fiche(s) complémentaire(s)								
Réalisation de la mesure								
Evaluation de la mise œuvre de la mesure (suivis)								
Indicateurs de suivis			Indicateurs d'état					
			-					
Indicateurs de réalisation			-					
Calendrier et budget								

Partie « description, enjeux et objectifs »

Partie « partenaires, projets connexes, réalisation de la mesure »

Partie « évaluations (suivis), estimation des moyens nécessaires »

Dispositif d'évaluation d'incidences Natura 2000

Etape intégrante de la démarche Natura 2000 en mer

S'applique à toutes les activités susceptibles d'impacter les sites Natura 2000, préalablement à leur autorisation (activités référencées sur des listes positives (nationale ou locales))

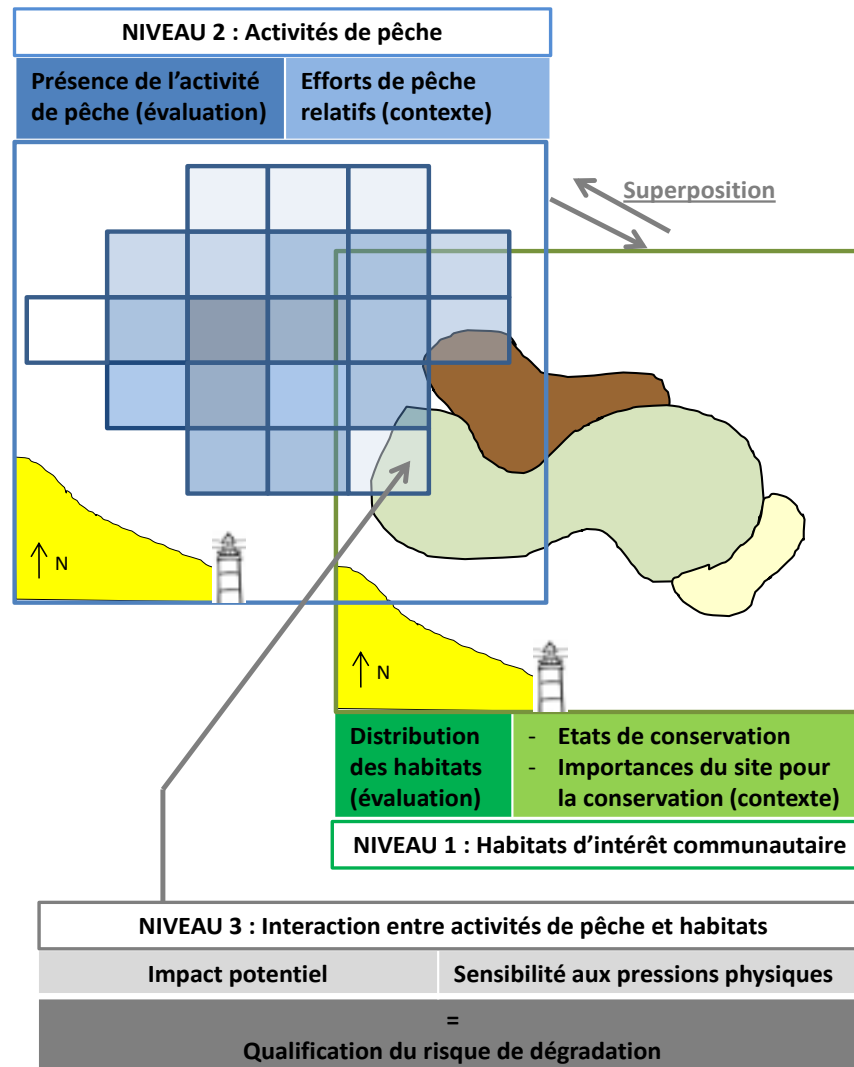
Identifier et évaluer les interactions existantes

Dispositif spécifique pour la pêche professionnelle sur la base de la mise en œuvre d'une analyse de dégradation des habitats par les activités de pêche professionnelle
Méthodologie développée par le MNHN – Vaut évaluation d'incidences

Objectif = identifier et évaluer les interactions existantes entre les habitats marins et les engins de pêche

Principe général de la méthode d'analyse des risques de dégradation des habitats

Pour N2000 : **Risque** = Probabilité qu'une activité dégrade un habitat du site (plus ou moins vulnérable)



Superposition de 3 niveaux d'informations sous SIG

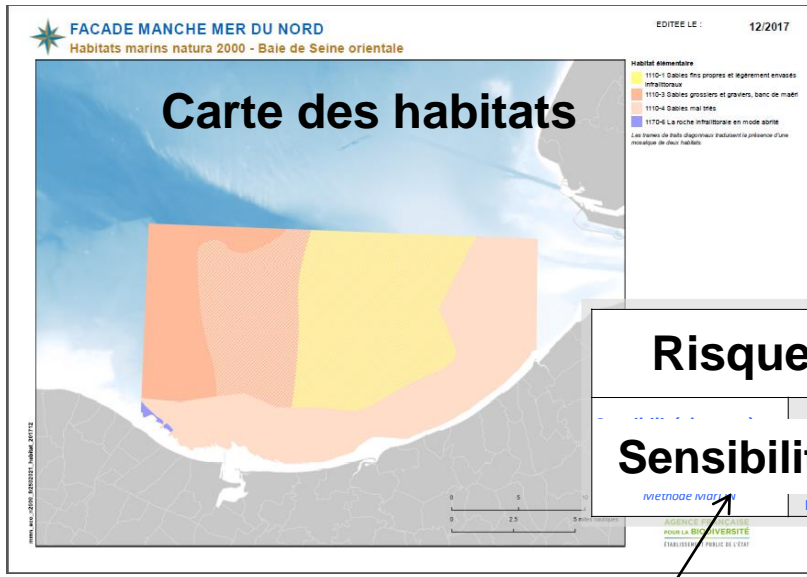


Interaction entre activités de pêche et habitats

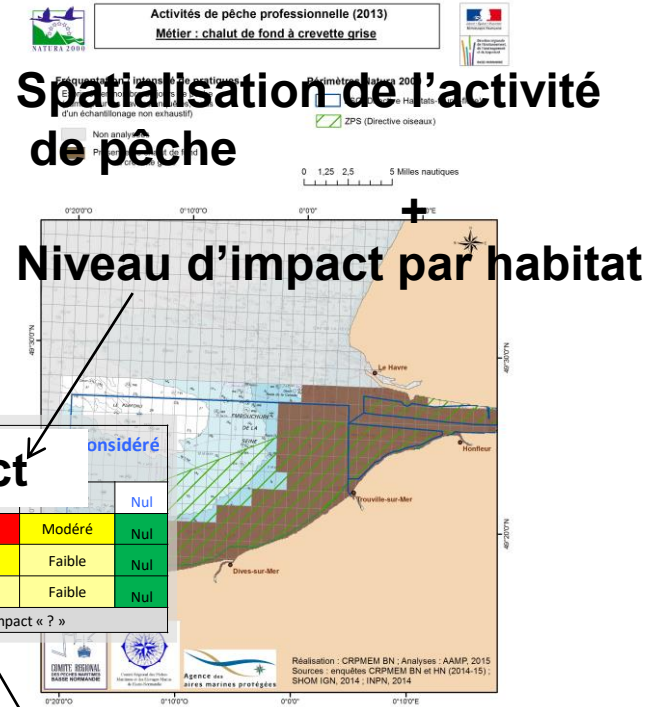
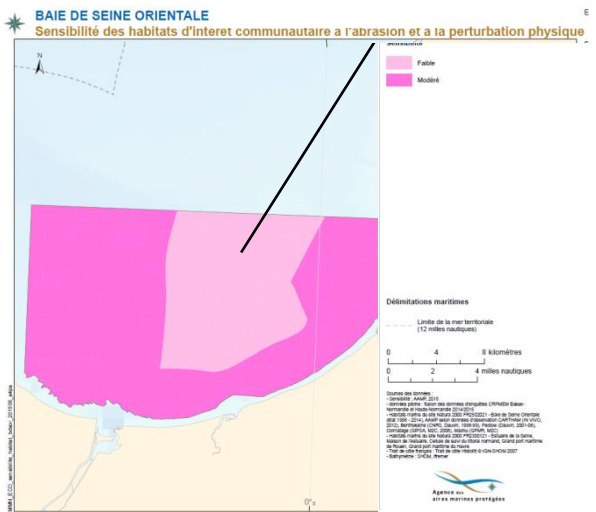
- Impact potentiel de l'activité sur un habitat (**évaluation**) :
 - Sources : *Matrice d'impact (Ifremer 2008) / Référentiel pêche (DPMA/Ifremer/AAMP)*
- Sensibilité de l'habitat du site aux pressions physiques (**évaluation**) suivant la fragilité et la capacité de résilience des biocénoses qui y vivent
 - Sources : *données CARTHAM / Expertise scientifique / méthode MarLIN (RU)*
 - *Evaluation de la sensibilité générique des habitats marins français par le MNHN en cours (2015)*
- Qualification des risques potentiels :

Risque potentiel		Type d'impact potentiel de l'activité considéré			
		<i>Matrice d'impact IFREMER</i>			
		Fort	Modéré	Faible	Nul
Sensibilité des espèces de l'habitat considéré <i>Données Cartham</i> <i>Méthode MarLIN</i>	Forte	Fort	Fort	Modéré	Nul
	Modérée	Fort	Modéré	Faible	Nul
	Faible	Modéré	Faible	Faible	Nul
	Inconnue	= valeur du type d'impact « ? »			

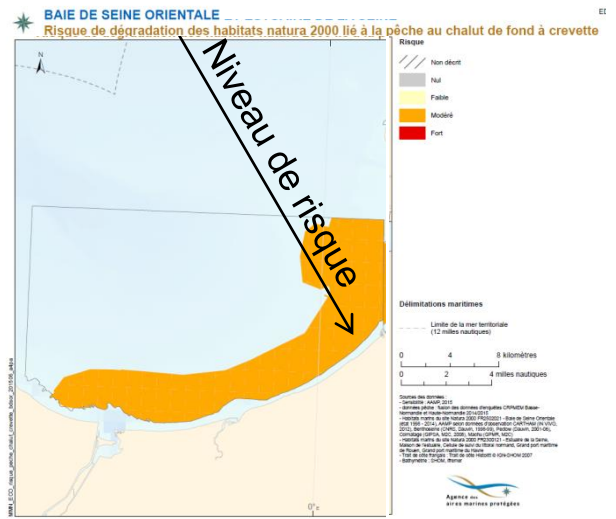
Exemple d'application de l'analyse



Carte de la sensibilité des habitats



Résultat de l'analyse pour une activité

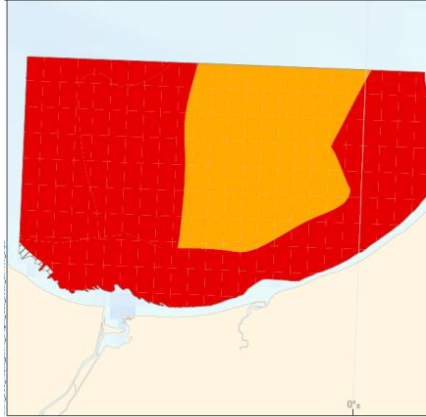


Risque	Impact			
	Fort	Modéré	Faible	Nul
Forte	Fort	Fort	Modéré	Nul
Inconnue	Fort	Modéré	Faible	Nul
meteoae marine	Modéré	Faible	Faible	Nul

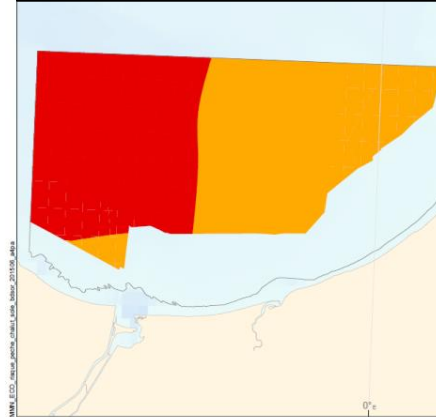
= valeur du type d'impact « ? »

Cartes de risques par métier

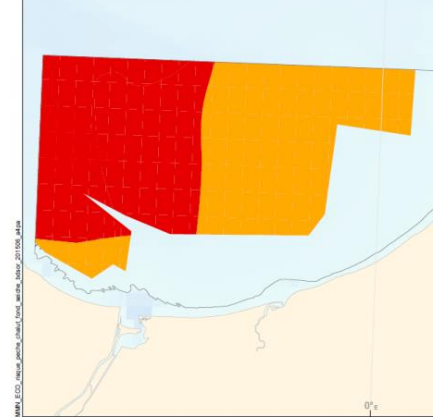
Drague à coquille
saint-jacques



Chalut de fond à
sole et à divers



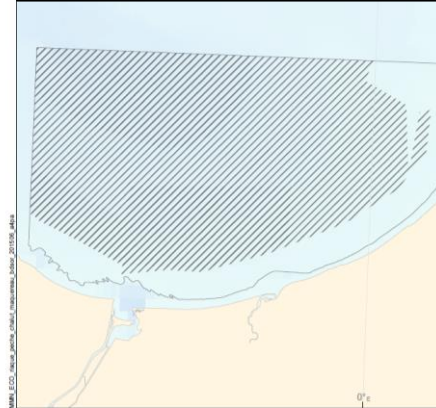
Chalut de fond à
seiche



Chalut de fond à
crevette grise



Chalut à
maquereau



Filets

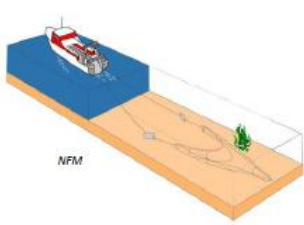


Casiers



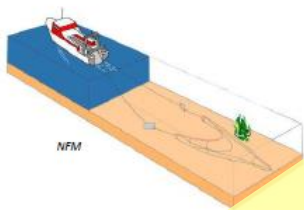
Engins pas ou peu impactants sur les habitats

Métier : chalut à maquereau



C. Michelet,
bateauxdepeche.net

Métier : chalut à encornet



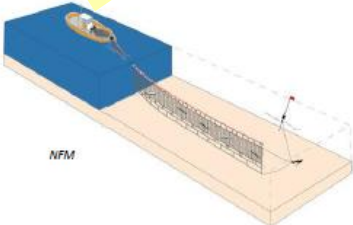
C. Michelet,
bateauxdepeche.net

Métier : casiers



C. Paul (CRPMEM BN)

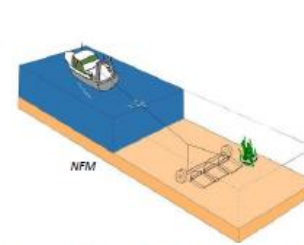
Métier : filets



N. Leblanc (CRPMEM BN)

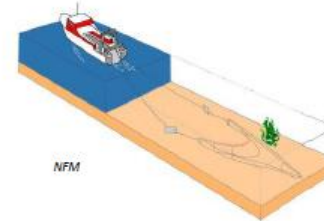
Engins impactants sur les habitats

Métier : drague à coquilles Saint-Jacques



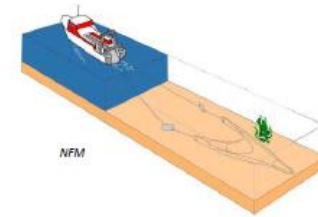
G. Parrad (CRPMEM BN)

Métier : chalut de fond à sole et poissons divers



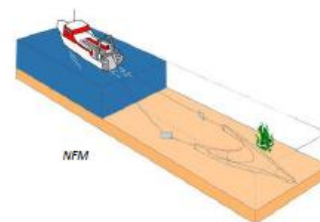
N. Hamon (CRPMEM BN)

Métier : chalut de fond à seiche



N. Hamon (CRPMEM BN)

Métier : chalut de fond à crevette grise

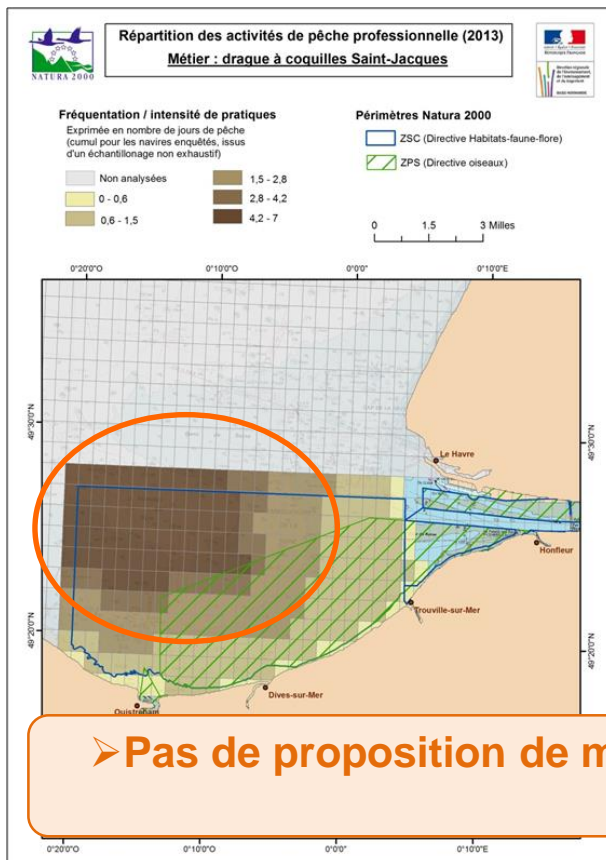


(N. Hamon, CRPMEM BN)

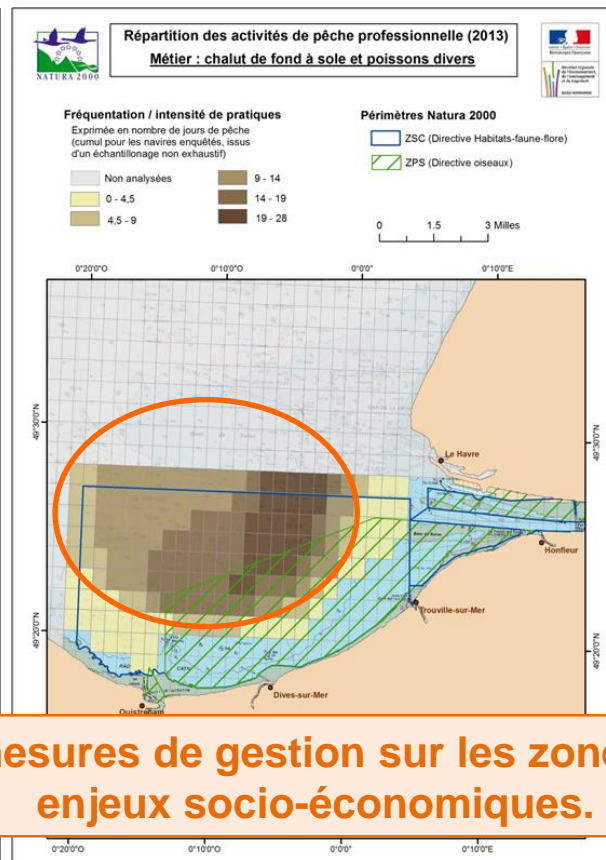
Pas de proposition de mesures

Mesures proposées sur la pêche professionnelle

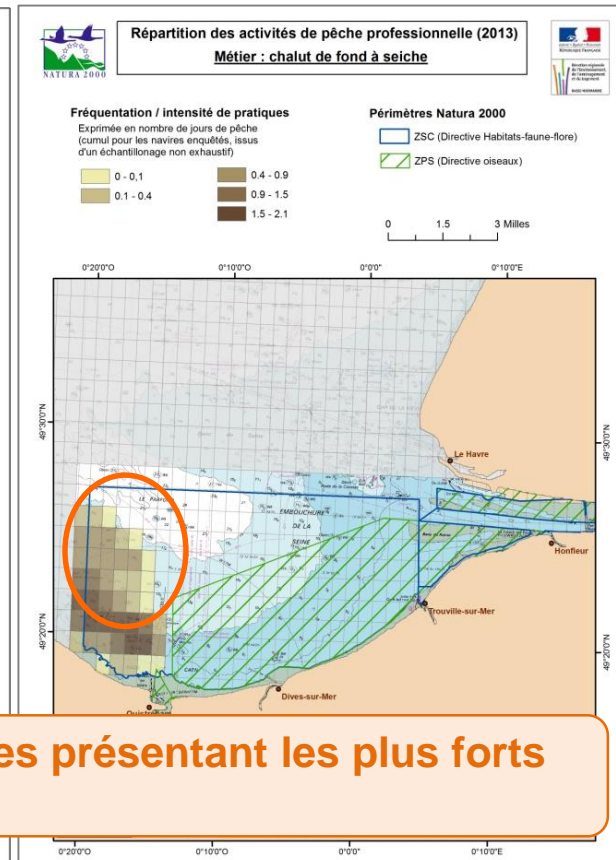
La drague à coquille Saint-Jacques



Le chalut de fond à sole et divers



Le chalut de fond à seiche



➤ Pas de proposition de mesures de gestion sur les zones présentant les plus forts enjeux socio-économiques.

Enquêtes CRPMEM BN et HN (diagnostic socio-économique du DOCOB)

Travail sur les propositions de mesures « pêche »

4 ans de concertation

5 réunions bilatérales

Services de l'Etat, AFB, opérateurs Natura 2000 et CRPMEEM de Normandie

3 réunions avec les professionnels



Objectifs des échanges

Trouver des mesures :

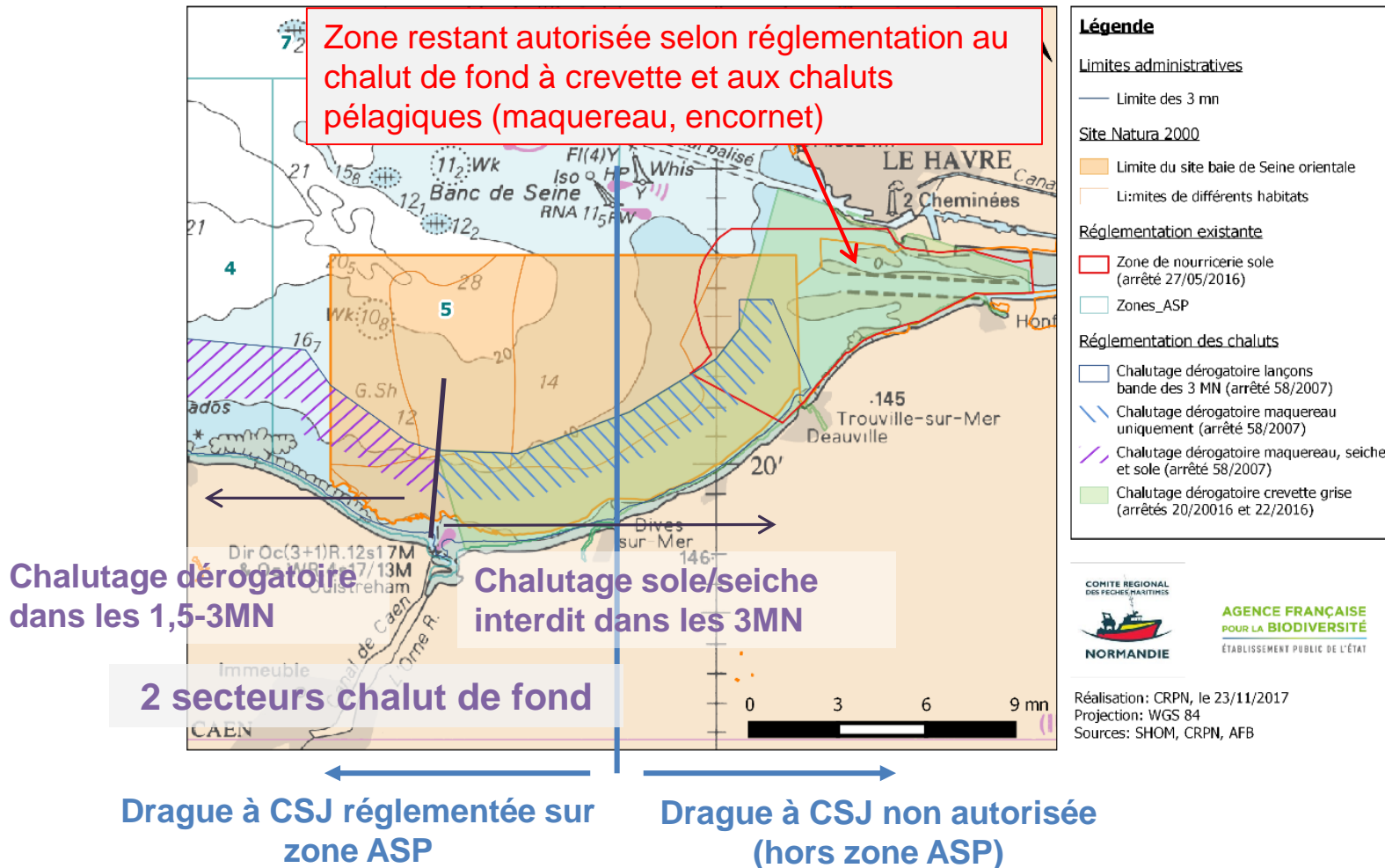
- répondant aux enjeux écologiques
- **acceptables** par les pêcheurs d'un point de vue socio-économique

Equité de traitement entre les différentes activités

Réglementation existante sur la pêche professionnelle

Principes retenus :

Réduire les pressions physiques sur l'habitat à enjeu prioritaire du site en s'appuyant sur la réglementation existante



Mesure 1 (priorité 1) : Réduire les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeu dans la bande côtière du site

Objectif : Réduction des pressions sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités

Principes retenus :

Réduire les arts trainants sur l'habitat à enjeu prioritaire du site (M1)

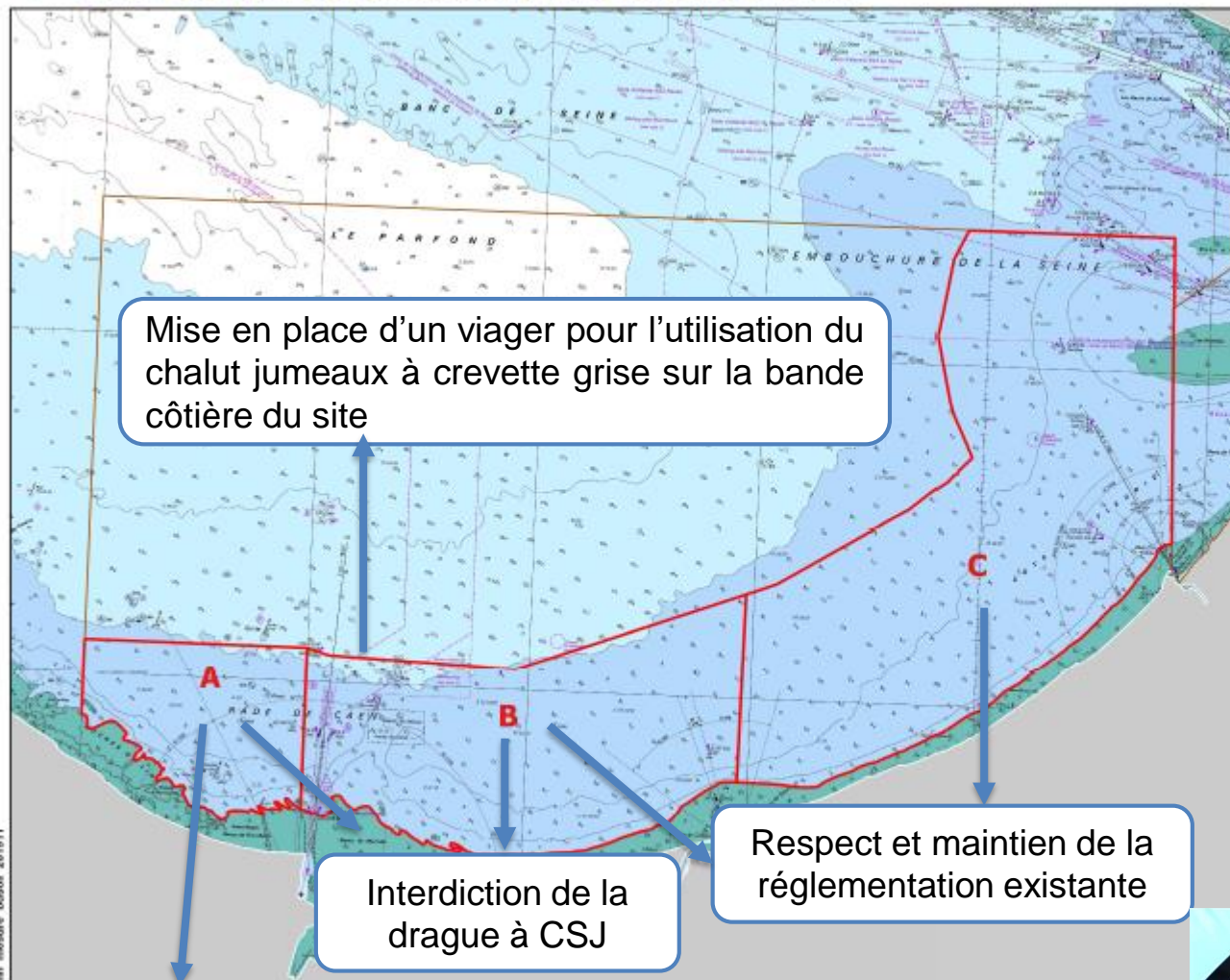
- En s'appuyant sur la réglementation existante
- En agissant de manière cohérente pour les arts trainants les plus impactants (chalut de fond à sole et à seiche, drague à CSJ)
- En définissant des mesures contrôlables



Mesure 1 (priorité 1) : Réduire les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux dans la bande côtière du site

BAIE DE SEINE ORIENTALE
Mesures en cours de discussion en baie de Seine orientale

EDITEE LE : 11/2019



Mise en place d'un viager pour l'utilisation du chalut jumeaux à crevette grise sur la bande côtière du site

Interdiction de la drague à CSJ

Respect et maintien de la réglementation existante

Arrêt progressif de l'activité aux chaluts à sole et à seiche

- Proposition de mesure**
- Proposition de délimitation des zones de réglementation
 - A : Proposition d'interdiction de la drague à CSJ
Interdiction progressive des chaluts à sole et à seiche
 - B : Proposition d'interdiction de la drague à CSJ
Maintien de la réglementation pour les les chaluts à sole et à seiche
 - C : Maintien de la réglementation en vigueur

Zone A: Limite nord = 49°20,29 N
Interdiction de la drague à CSJ
Interdiction progressive des chaluts à sole et à seiche

Zone B: Bande des 3 MN entre Ousitreham et Dives s/ Mer
Interdiction de la drague à CSJ

Zone C: Maintien de la réglementation existante

Ensemble du site: Mise en place d'un viager pour l'utilisation du chalut jumeaux à crevettes sur le site



0 10
0 5
Sources des données:
- Limites départementales
- Centre SHOM - Scan 1110



Mesure 2 (priorité 3)

Mener des actions pilotes visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Objectif : Réduction des pressions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Description :

Développer des mesures de nature expérimentale visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire :

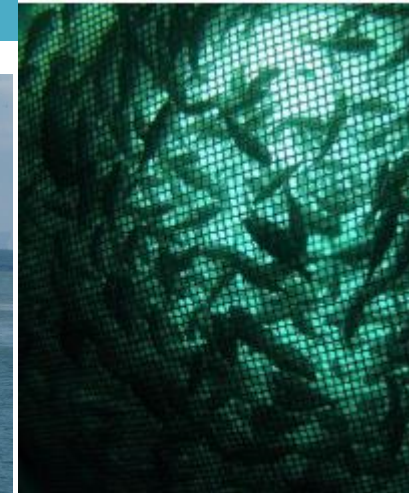
- modification des pratiques usuelles contribuant au bon état du milieu,
- expérimentation de bonnes pratiques,
- investissements et conversion à de nouvelles pratiques, développement d'actions complémentaires à l'activité (collecte de déchets) etc.



Mesure 3 (priorité 1)

Evaluer et prendre des mesures de gestion vis-à-vis des risques d'interactions entre les activités de pêche et de navigation, et les espèces d'intérêt communautaire

OBJECTIF : Réduction des pressions sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire



Description :

- ✓ Mise en œuvre de la méthode d'évaluation des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation pour les espèces d'intérêt communautaire par les activités de pêche professionnelle (captures accidentelles)
- ✓ Evaluation des risques d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 par les activités de pêche professionnelle et de loisirs et la navigation pour les espèces d'intérêt communautaire (dérangement, compétition trophique)
- ✓ Mise en place d'une concertation et prise des mesures de gestion nécessaires pour répondre aux risques identifiés, à l'échelle recommandée par la méthode (captures accidentelles) et à l'échelle du site pour le dérangement et la compétition trophique
- ✓ Validation des éventuelles mesures de gestion par le COPIL du site

Mesure 4 (priorité 1)

Relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétentes en charge de l'élaboration des plans de contrôle

Objectif : Optimisation des contrôles

Description :

- ✓ Intégration des besoins de contrôle liés aux mesures réglementaires proposées dans le Docob au plan de contrôle de la police de l'eau et de la nature.
- ✓ Relai des besoins N2000 dans le Plan de Surveillance et de Contrôle pour la Protection de l'Environnement Marin (PSCPEM).
- ✓ Concernant les poissons amphihalins, échanges et actions communes avec les SD14 et 76, et l'Unité Spécialisée Migrateurs (USM) de l'AFB



*Plan de surveillance et de contrôle
pour la protection de l'environnement
marin de la façade maritime
Manche Est – mer du Nord
2019*



PSCPEM - mai 2019



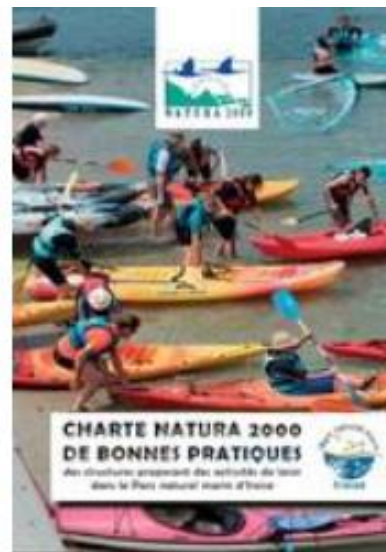
Mesure 5 (priorité 2)

Diffuser et compléter si nécessaire la charte Natura 2000

Objectifs : Bonne mise en œuvre de la charte Natura 2000

Description de la mesure :

- Faire connaître la charte,
- La faire signer par les usagers
- La faire évoluer en fonction de la compréhension des problématiques environnementales et des retours reçus sur la première version de cette charte.



Activités concernées:

- A. Navigation de plaisance
- B. Activités nautiques motorisées (jet-ski et motonautisme)
- C. Activités nautiques non motorisées hors engin de plage (canoë, kayak de mer, dériveur, catamaran, windsurf, kitesurf, Stand up paddle...)
- D. Plongée sous-marine et randonnée palmée
- E. Chasse sous-marine
- F. Pêche de loisirs
- G. Pêche professionnelle
- H. Survol d'aéronefs pilotés ou commandés à distance



B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages

Mesure 6 (priorité 2)

Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000

Objectifs : Cohérence entre les politiques environnementales en mer

➤ **DCSMM**

➤ **DCE**

Description de la mesure :

➤ S'assurer que ces politiques prennent en compte les objectifs liés à Natura 2000.

➤ S'assurer que l'élaboration et l'animation du DOCOB participent à la mise en place des différentes politiques environnementales en mer.

➤ **POLMAR**

➤ **RISQUES**
PRÉVENTION DES RISQUES

➤ **PLAGEPOMI**

➤ **SNAMP**

➤ **Autres sites Natura 2000**



B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes, les usages et les autres gestionnaires

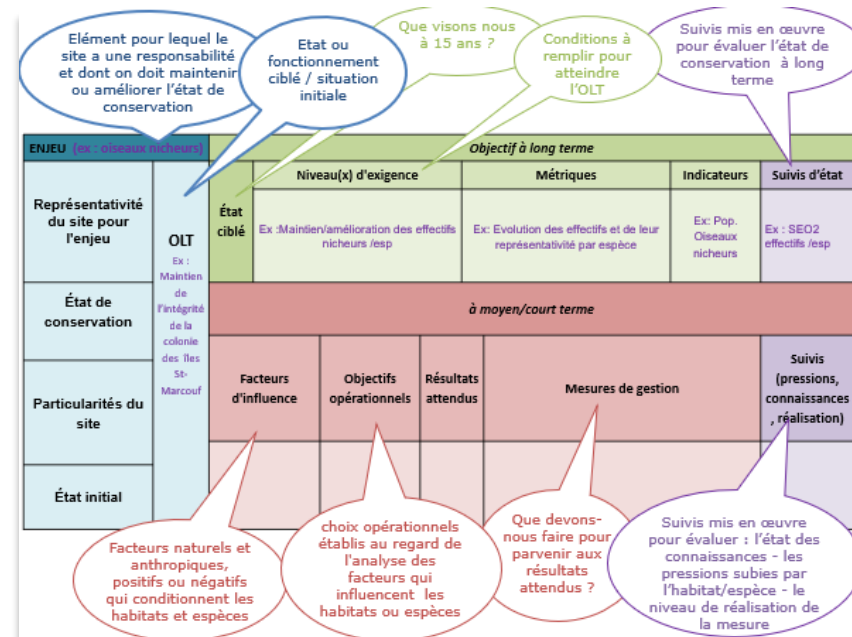
Mesure 7 (priorité 3)

Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun

Objectifs : Favoriser les échanges entre les gestionnaires d'espaces naturels, marins et littoraux, à travers la mutualisation des outils, des connaissances et le développement d'actions communes

Description de la mesure :

- Impulser et maintenir une dynamique de collaboration entre gestionnaires
- Favoriser le transfert d'expérience entre les différents acteurs de gestion
- Obtenir des outils «clef en main» utilisables par tous les gestionnaires
- Harmoniser les démarches de mise en œuvre des différents Docobs (protocoles, suivis, chartes, etc.)



B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages

Mesure 8 (priorité 1)

Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL

Objectifs : Information et veille sur les projets

Informar les porteurs de projets sur la sensibilité du patrimoine naturel marin et les enjeux de conservation et veille par l'opérateur

Participer aux Comités de suivi des projets afin de porter à connaissance les enjeux sur le site et leurs sensibilités aux pressions générées par les activités, lorsque les autorisations le prévoient

S'informer et récupérer les résultats des suivis environnementaux réalisés par les porteurs de projet et sur les impacts observés sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire

Récupérer les données de suivis environnementaux pour améliorer les connaissances sur l'état des enjeux sur le site et les interactions entre enjeux et activités

Restituer en COPIL les résultats de suivis réalisés par les gestionnaires portuaires et les porteurs de projets maritimes, situés dans ou à proximité du site Natura 2000

C : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances

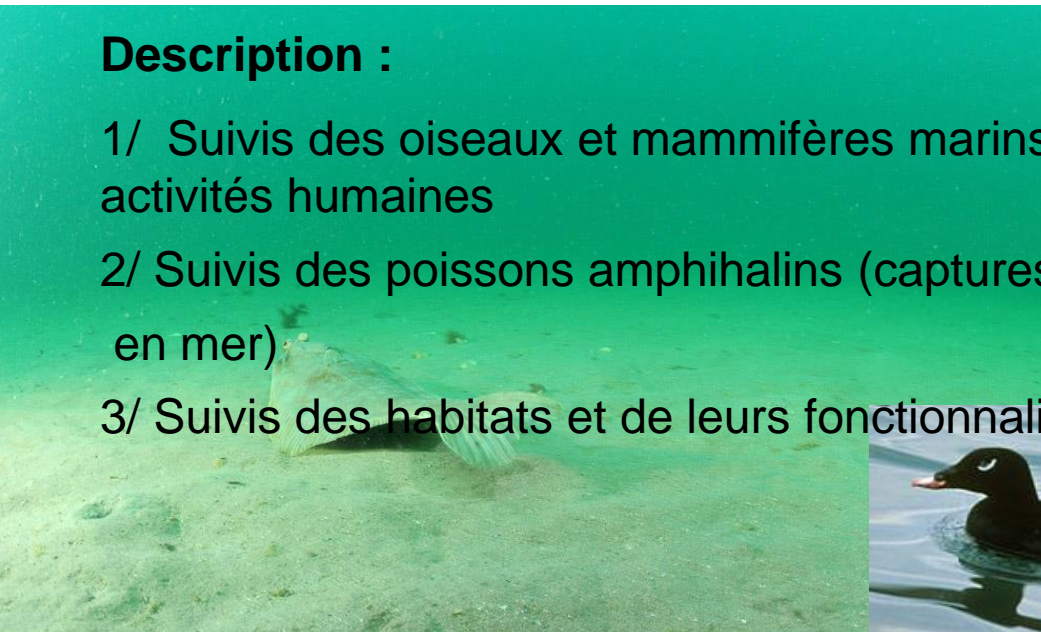
Mesure 9 (priorité 1)

Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces et des interactions avec les activités

Objectifs : Palier au manque de connaissance sur les zones utilisées en mer par les oiseaux, les cétacés et les poissons amphihalins, ainsi que sur les interactions entre activités et espèces/habitats d'intérêt communautaire

Description :

- 1/ Suivis des oiseaux et mammifères marins, et des interactions avec les activités humaines
- 2/ Suivis des poissons amphihalins (captures, zones fonctionnelles en mer)
- 3/ Suivis des habitats et de leurs fonctionnalités



C : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances

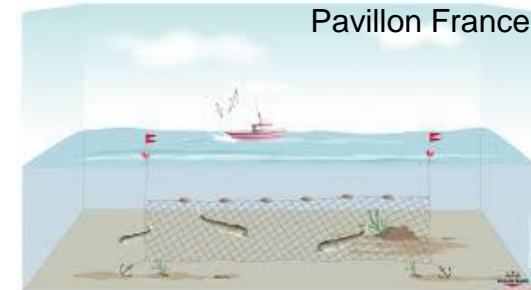
Mesure 10 (priorité 1)

Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC (aloses, saumons)

Objectifs : Connaissance sur les interactions amphihalins/pêche en mer

Description de la mesure :

- Exploitation des données d'activité des fileyeurs à la côte
- Comptages /observations des navires en pêche à la côte, mutualisation avec des opérations de contrôle
- Œuvrer pour la mise en place d'une déclaration obligatoire des captures d'amphihalins en mer (professionnels et loisirs)
- Evaluer le niveau d'interaction entre activités de pêche et amphihalins



C : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissances

Mesure 11 (priorité 3)

Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin

Objectifs :

- Sensibiliser les usagers aux enjeux de conservation,
- Acquérir des connaissances



Description de la mesure :

- Poursuivre et structurer les démarches volontaires sur les habitats et espèces du site : sciences participatives
- Sensibiliser les usagers à la déclaration des observations et des captures accidentelles d'espèces
- Impliquer, sensibiliser les usagers et partager la connaissance



GROUPE MAMMALOGIQUE NORMAND



D : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin

Mesure 13 (priorité 1)

Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin

- Objectifs :**
- ✦ Sensibiliser les acteurs aux enjeux de conservation,
 - ✦ Favoriser l'appropriation de la démarche par le plus grand nombre,
 - ✦ Faire connaître les mesures.



Description :

- Opérations de communication (ports, zones de mise à l'eau, ...)
- Sensibilisation sur les mesures mises en place (plaquette de communication / prospectus / animation site web).
- Pose de panneaux (Deauville /Trouville, Dives, Ouistreham) pour informer les usagers sur la réglementation, les bonnes pratiques, la démarche Natura 2000



Tableau récapitulatif des mesures

Objectifs	N°	Intitulé de la mesure	Priorité
A : Réduire les pressions exercées à l'échelle des sites sur les habitats, les espèces et leurs fonctionnalités	M1	Réduire les arts traînants de fond sur les habitats sensibles à enjeux dans la bande côtière du site	1
	M2	Mener des actions visant à réduire l'impact des usages sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire	3
	M3	Evaluer et prendre des mesures de gestion vis à vis des risques d'interactions entre les captures de pêche et la navigation, et les espèces d'intérêt communautaire	1
	M4	Relayer les besoins de contrôle auprès des instances compétences en charge de l'élaboration des plans de contrôle	1
	M5	Diffuser et compléter si nécessaire la charte Natura 2000	2
B : Coordonner l'animation des sites avec les autres politiques maritimes et les autres gestionnaires, et veiller sur les usages	M6	Participer aux politiques contribuant aux objectifs des sites Natura 2000	2
	M7	Rechercher la mutualisation des actions, moyens humains et matériels avec d'autres gestionnaires à travers le développement d'outils et d'actions en commun	3
	M8	Réaliser une veille sur les projets et usages, sensibiliser et restituer les résultats des suivis environnementaux au COPIL	1
C : Suivre les habitats et les espèces à enjeu et répondre aux enjeux de connaissance	M9	Améliorer la connaissance des habitats, des zones fonctionnelles en mer, des espèces à enjeux et des interactions avec les activités	1
	M10	Evaluer le niveau d'interaction entre la pêche (professionnelle et de loisirs) à proximité des estuaires et les poissons amphihalins d'IC (aloses, saumons et lamproies)	1
	M11	Promouvoir les sciences participatives auprès des usagers du milieu marin	3
	M12	Etablir et renseigner les indicateurs du tableau de bord des sites pour les espèces et habitats prioritaires	1
D : Soutenir les actions de communication et de sensibilisation favorables au patrimoine naturel marin	M13	Communiquer sur les enjeux liés aux sites Natura 2000 et valoriser l'implication des divers acteurs dans la protection du milieu marin	1

4/ Etapes à venir



Calendrier

2014

- Élaboration des diagnostics : Patrimoine naturel & Socio-économique

GT Habitats
GT Usages

↳ COPIL n°2 Validation de l'État des lieux et des Objectifs Natura 2000

2015-19

- Analyse des risques et concertation sur les mesures de gestion pêche professionnelle
- Définition des mesures de gestion

Réunions pêche
GT Mesures de gestion

↳ COPIL n°3 Validation des mesures de gestion (11 février 2020)

2020

- Rédaction finale du DOCOB Natura 2000
- Tableau de bord du site

GT Charte N2000 et suivis

↳ COPIL n°4 Validation du DOCOB

**Retour sur les fiches mesures attendu pour le
15/01/20**



AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

COMITE REGIONAL
DES PECHEES MARITIMES



NORMANDIE

Merci de votre attention!



© in vivo

